

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à l'école secondaire Wilfrid-Léger, 185, rue Lewis Ouest, à Waterloo, mardi 17 février 2015, à 19 h 30.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Éliette Jenneau	
Marilyne Lafrance	
Danny Lamoureux	
Pierre Lavoie	
Marie Claude Noiseux	
Serge Poirier	
Valérie Banville	Commissaire-parent CCSEHDAA
Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

Sont absents :

Paul Sarrazin	Président
Claude Nadeau	
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire

Sont également présents :

André Messier	Directeur général
M ^e Ghislain Boutin	Directeur général adjoint, service des ressources matérielles et financières
Chantale Cyr	Directrice, service des ressources humaines
M ^e Katherine Plante	Directrice, service du secrétariat général et des archives
Guy Tardif	Directeur, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Isabelle Charest	Coordonnatrice, service des communications

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

En l'absence de monsieur Paul Sarrazin, madame France Choinière agit comme présidente et madame Georgette Beauregard Boivin agit comme vice-présidente.

Madame France Choinière ouvre la séance et constate le quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Serge Poirier et appuyé par madame Marie Claude Noiseux

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. MENTION DE FÉLICITATIONS

17CC1415-068

3.1 L'ÉQUIPE DU PROGRAMME EXPLORATION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, ÉCOLE WILFRID-LÉGER

CONSIDÉRANT l'implication et l'engagement des enseignants Carl Ouellet, Julie Bourassa, Nathalie Arsenault, Sébastien Rouleau et Marc Bombardier dans le programme Exploration à la formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT leur détermination à favoriser la persévérance scolaire et la réussite de leurs élèves.

Il est proposé par madame Georgette Beaugard Boivin appuyé par monsieur Marc Gagnon

QUE le Conseil des commissaires reconnaisse le travail d'excellence effectué par l'équipe du programme Exploration à la formation professionnelle, les enseignants Carl Ouellet, Julie Bourassa, Nathalie Arsenault, Sébastien Rouleau et Marc Bombardier.

Adopté à l'unanimité.

17CC1415-069

3.2 L'ÉQUIPE DU PROGRAMME FORMATION PRÉPARATOIRE AU TRAVAIL, ÉCOLE WILFRID-LÉGER

CONSIDÉRANT l'implication et l'engagement des enseignants Daniel Bélanger et Isabelle Privé dans le programme Formation préparatoire au travail ;

CONSIDÉRANT leur détermination à favoriser la persévérance scolaire et la réussite de leurs élèves.

Il est proposé par madame Marie Claude Noiseux appuyé par monsieur Pierre Lavoie

QUE le Conseil des commissaires reconnaisse le travail d'excellence effectué par l'équipe du programme Formation préparatoire au travail, les enseignants Daniel Bélanger et Isabelle Privé.

Adopté à l'unanimité.

17CC1415-070

3.3 L'ÉQUIPE DU PROGRAMME FORMATION AUX MÉTIERS SEMI-SPECIALISÉS, ÉCOLE WILFRID-LÉGER

CONSIDÉRANT l'implication et l'engagement des enseignants Jimmy Royer, Stacy Sanschagrin et Karine Houle dans le programme Formation aux métiers semi-spécialisés ;

CONSIDÉRANT leur détermination à favoriser la persévérance scolaire et la réussite de leurs élèves.

Il est proposé par monsieur Claude Dubois appuyé par madame Marie Claude Noiseux

QUE le Conseil des commissaires reconnaisse le travail d'excellence effectué par l'équipe du programme Formation aux métiers semi-spécialisés, les enseignants Jimmy Royer, Stacy Sanschagrin et Karine Houle.

Adopté à l'unanimité.

17CC1415-071

3.4 MADAME ÉMILIE LÉVIS, ENSEIGNANTE À L'ÉCOLE WILFRID-LÉGER

CONSIDÉRANT l'implication et l'engagement de l'enseignante Émilie Lévis dans le projet communautaire en collaboration avec la maison des jeunes ;

CONSIDÉRANT sa détermination à favoriser la persévérance scolaire et la réussite de ses élèves.

Il est proposé par monsieur Claude Dubois appuyé par monsieur Pierre Lavoie

QUE le Conseil des commissaires reconnaisse le travail d'excellence effectué par l'enseignante Émilie Lévis dans le projet communautaire en collaboration avec la maison des jeunes.

Adopté à l'unanimité.

4. AUDITIONS D'ÉLÈVES

Aucune.

5. AUDITIONS DE CONTRIBUABLES ET DE DÉLÉGATIONS

Monsieur Danny Aubin traite des Conseils d'établissement et de la soirée reconnaissance des 20 ans de services.

Madame France Choinière rappelle et précise certaines pratiques en vigueur.

Monsieur André Messier ajoute des éléments de clarification quant au canal de communication et aux modalités entourant la soirée.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

17CC1415-072

6.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 27 JANVIER 2015

Il est proposé par monsieur Serge Poirier et appuyé par monsieur Pierre Lavoie

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

7. SUIVIS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**7.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 27 JANVIER 2015**

Aucun suivi.

8. ÉTUDE DES DOSSIERS**8.1 POLITIQUE 1.1 – STYLE DE GOUVERNANCE****8.1.1 PAROLE À LA PRÉSIDENTE**

Nil.

8.1.2 PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Jeannine Barsalou traite du Salon des parents qui s'est tenu le 7 février 2015 à l'école Joseph-Hermas-Leclerc.

Monsieur Serge Poirier ajoute quant à la présence des commissaires lors du Salon et à la conférence présentée.

Monsieur Danny Lamoureux traite de la problématique entourant les patinoires et souhaite une intervention de la présidence auprès de la Ville de Granby.

Monsieur Pierre Lavoie annonce le vernissage à l'école Massey-Vanier et traite de First Robotique

17CC1415-073

8.1.3 PRIX DISTINCTION FCSQ-RCSM

CONSIDÉRANT que les Prix d'excellence de la Fédération des commissions scolaires du Québec ont comme objectif de souligner et de mettre en évidence des projets remarquables réalisés par les commissions scolaires membres;

CONSIDÉRANT que des projets réalisés à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs peuvent, par leur qualité, répondre aux critères de sélection;

CONSIDÉRANT que les prix « Ordre du Mérite » et « Partenariat » du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie ont comme objectif de souligner la contribution personnelle de citoyens dans le monde de l'éducation;

CONSIDÉRANT que des candidats œuvrant à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs peuvent, par leur qualité, répondre aux critères de sélection;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à soumettre des projets et des candidatures aux différents prix distinction;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection des candidatures et projets aux prix distinction est composé de mesdames Georgette Beauregard Boivin, Isabelle Charest et France Choinière, messieurs Marc Gagnon, Pierre Lavoie et Paul Sarrazin, conformément à la résolution # 17CC1415-041 adoptée le 25 novembre 2014, en séance ordinaire du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité a sélectionné les projets déposés;

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon appuyé par monsieur Pierre Lavoie

DE DÉPOSER les projets et candidats sélectionnés par le Comité à la Fédération des commissions scolaires du Québec et au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie.

Adopté à l'unanimité.

17CC1415-074

8.1.4 SERVICE 211

CONSIDÉRANT l'importance du partenariat dans la réponse aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT la méconnaissance des services offerts par les organismes localisés sur le territoire de la MRC Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT la mission de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et la nature des services offerts par le service 211;

Il est proposé par madame Marie Claude Noiseux appuyé par monsieur Danny Lamoureux

DE PROMOUVOIR, à l'interne et à l'externe, ce service d'information téléphonique 211.

Adopté à l'unanimité.

8.2 RÈGLEMENT 2 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

17CC1415-075

8.2.1 RÈGLEMENT 2 – ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

CONSIDÉRANT l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le Conseil des commissaires doit, par règlement, adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

CONSIDÉRANT le projet de *Règlement 2 - Code d'éthique et de déontologie* présenté à la séance de travail du 27 janvier 2015;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des quatre syndicats et du Comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT l'avis public publié et la copie du projet transmis à chacun des conseils d'établissements et au Comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par monsieur Danny Lamoureux

#36-01-30-007

D'ADOPTER le *Règlement 2 - Code d'éthique et de déontologie* tel que présenté, remplaçant et abrogeant toute version antérieure.

Adopté à l'unanimité.

17CC1415-076

8.2.2 COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE – NOMINATION

CONSIDÉRANT le *Règlement 2 - Code d'éthique et de déontologie* adopté à la séance ordinaire du 17 février 2015, suite à la consultation;

CONSIDÉRANT que ce Règlement prévoit la formation d'un Comité d'éthique et de déontologie, composé de trois personnes, soit du président(e), ayant cumulé au moins dix ans de pratique en tant que juriste, ainsi que deux membres, un ancien commissaire et un ancien gestionnaire du domaine scolaire;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité est d'examiner toute plainte jugée fondée à l'égard d'un commissaire suite à une allégation de contravention à ses dispositions et d'imposer une sanction le cas échéant;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires doit, dans les 90 jours de la première séance convoquée conformément à l'article 154 de la *Loi sur l'instruction publique*, nommer par résolution les membres du Comité d'éthique et de déontologie;

Il est proposé par madame Éliette Jenneau et appuyé par monsieur Danny Lamoureux

DE NOMMER monsieur Jean Bellehumeur à titre de président, monsieur Maurice Plante, ancien gestionnaire scolaire et madame Diane Miron, ancienne commissaire, à titre de membres pour siéger au Comité d'éthique et de déontologie des commissaires de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*.

POUR : 8 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

Adopté à majorité.

17CC1415-077

8.2.3 COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE - RÉMUNÉRATION

CONSIDÉRANT le *Règlement 2 - Code d'éthique et de déontologie* adopté à la séance ordinaire du 17 février 2015, suite à la consultation;

CONSIDÉRANT que ce Règlement prévoit que la rémunération des membres du Comité d'éthique et de déontologie est fixée par résolution;

CONSIDÉRANT la *Règle de gestion relative aux frais de déplacement et de séjour* en vigueur à la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*;

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon et appuyé par monsieur Claude Dubois

DE FIXER la rémunération des membres du comité d'éthique et de déontologie à :

- deux cent cinquante dollars (250,00 \$) par heure pour le président;
- cent dollars (100,00 \$) par heure pour les deux autres membres;

DE REMBOURSER les dépenses des membres du Comité d'éthique et de déontologie encourues dans le cadre de leur mandat conformément à la *Règle de gestion relative aux frais de déplacement et de séjour* en vigueur à la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*.

POUR : 8 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

Madame Marie Claude Noiseux enregistre sa dissidence.

Adopté à majorité.

8.3 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

17CC1415-078

8.3.1 OCTROI DE CONTRAT POUR L'AGENDA – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT le besoin de fournir des agendas pour plusieurs établissements de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le mode d'adjudication « Rapport qualité-prix » selon le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les comités de sélection;

CONSIDÉRANT l'analyse faites à la séance de travail du 10 février 2015 et l'aval reçu;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie appuyé par monsieur Serge Poirier

DE PROCÉDER à l'appel d'offres pour un contrat d'achat d'agenda pour plusieurs établissements de la commission scolaire;

D'AUTORISER la formation d'un comité de sélection pour l'octroi du contrat comme suit :

- direction primaire
- direction secondaire
- direction FP-FGA
- coordonnateur du Service des ressources matérielles (secrétaire)

Adopté à l'unanimité.

17CC1415-079

8.3.2 OCTROI DE CONTRAT POUR ŒUVRE D'ART POUR LE PROGRAMME DE BOUCHERIE (CBM) – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du Centre de Formation Professionnel du Campus Brome-Missisquoi à Cowansville (Boucherie);

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer une œuvre d'art à ce projet conformément à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT les exigences de cette Politique en lien avec la constitution d'un comité de sélection d'une œuvre d'art;

CONSIDÉRANT l'analyse faites à la séance de travail du 10 février 2015 et l'aval reçu;

Il est proposé par madame Jeannine Barsalou appuyé par madame Éliette Jenneau

D'ADOPTER la composition du comité de sélection d'une œuvre d'art (Boucherie);

- Un représentant du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (nommé par le MCCCCF)
- Deux artistes en arts visuels ou métiers d'art (nommés par le MELS)
- L'architecte du projet
- Un représentant du propriétaire (Président du Conseil des commissaires)
- Un représentant des usagers du futur bâtiment
- Un observateur (Commissaire)

Adopté à l'unanimité.

17CC1415-080

8.3.3 OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOUR D'EAU – ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer la tour d'eau pour une mise en conformité selon les nouvelles normes;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50690 « Maintien du bâtiment »;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

CONSIDÉRANT que les travaux débiteront en mars 2015 et se termineront le 1^{er} juillet 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse faites à la séance de travail du 10 février 2015 et l'aval reçu;

Il est proposé par madame Marilyne Lafrance appuyé par monsieur Pierre Lavoie

D'OCTROYER à l'entrepreneur NÉVÉ Réfrigération inc. de Longueuil, le contrat de construction, en partie, au montant avant taxes de 573 928.00\$, pour le remplacement de la tour d'eau à l'école Joseph-Hermas Leclerc.

Adopté à l'unanimité.

17CC1415-081

8.3.4 REPRÉSENTANT AUTORISÉ – AGENCE DU REVENU CANADA ET REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les exigences de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec concernant les renseignements ou documents confidentiels;

Il est proposé par madame Jeannine Barsalou appuyé par monsieur Marc Gagnon

DE NOMMER monsieur Hugo Laliberté, directeur adjoint du service des ressources financières, à titre de représentant autorisé pour donner accès aux renseignements ou aux documents confidentiels pertinents et permettre d'agir au nom de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs auprès de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec;

D'AUTORISER monsieur Hugo Laliberté, directeur adjoint du service des ressources financières, à signer, à titre de représentant autorisé, tous les documents pertinents relatifs à la Commission scolaire du Val-des-Cerfs auprès de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec.

Adopté à l'unanimité.

8.4 RÈGLEMENT 4 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

17CC1415-082

8.4.1 MANDAT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR 2014-2015

CONSIDÉRANT le mandat de vérification exigé par le MELS;

CONSIDÉRANT l'offre de service retenue pour la Commission scolaire pour les années 2013-2014 à 2015-2016;

CONSIDÉRANT l'aval du Conseil des commissaires à la séance de travail du 10 février 2015;

Il est proposé par monsieur Serge Poirier appuyé par madame Georgette Beaugard Boivin

DE MANDATER le vérificateur externe de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour l'année 2014-2015, pour l'exécution du mandat de vérification, conformément aux conditions stipulées à leur offre de service du 30 janvier 2014 et aux exigences du MELS.

Adopté à l'unanimité.

17CC1415-083

8.4.2 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR 2014-2015

CONSIDÉRANT l'obligation de nommer annuellement un vérificateur externe, en conformité avec l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'offre de service retenue pour la Commission scolaire pour les années 2013-2014 à 2015-2016;

CONSIDÉRANT l'aval du Conseil des commissaires à la séance de travail du 10 février 2015;

Il est proposé par madame Éliette Jenneau appuyé par monsieur Pierre Lavoie

DE NOMMER la firme Raymond Chabot Grant Thornton (bureau de Cowansville), à titre de vérificateur externe de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour l'année 2014-2015, et de leur verser des honoraires de 25 498\$ (plus taxes) pour l'exécution de leur mandat, conformément aux conditions stipulées à leur offre de service du 30 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

9. CONSENTEMENT MUTUEL

17CC1415-084

9.1 GESTION DE COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

CONSIDÉRANT les exigences de Visa Desjardins concernant la gestion de carte de crédit Visa Desjardins;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie appuyé par madame Marie Claude Noiseux

DE DÉLÉGUER le directeur adjoint et l'agente d'administration du service des ressources financières le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) de crédit VISA Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

D'AUTORISER que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

D'AUTORISER que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

D'AUTORISER le directeur adjoint et l'agente d'administration du service des ressources financières à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

D'AUTORISER le directeur adjoint et l'agente d'administration du service des ressources financières à désigner à la Fédération les personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

D'AUTORISER que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adopté à l'unanimité.

10. COMMUNICATION ET APPUI

Nil.

11. AUTO-ÉVALUATION

En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves?

Conformément à sa mission, toutes les décisions du Conseil des commissaires sont vouées à favoriser la réussite de l'élève.

